



Editorial

Un cadre réglant le subventionnement des sociétés locales



Lors de sa séance du 20 février, le Conseil général a adopté à l'unanimité un nouveau règlement des subventions en matière d'activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs. Très attendu par l'ensemble des acteurs concernés à Val-de-Ruz, ce règlement doit mettre sur pied d'égalité l'ensemble des sociétés locales communales.

Issu des travaux d'un groupe de travail dans le cadre du réseau d'acteurs «Vivre», il a l'avantage de prendre en compte les critères d'attribution retenus par ses participants. Ainsi, les prestations à la jeunesse, le nombre de membres actifs et les coûts des infrastructures propres pour le sport (ou les frais de direction et d'acquisition d'équipement spécifique pour les sociétés culturelles) sont considérés pour définir le montant de la subvention annuelle.

Parallèlement, d'autres types de soutiens ponctuels sont prévus dans ce nouveau règlement qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Afin que sa mise en œuvre ne se fasse pas au détriment des sociétés locales qui sont aujourd'hui les plus soutenues, le Conseil général a également admis une augmentation du budget de l'unité administrative sports-loisirs-culture-promotion régionale dès 2018. C'est donc un montant supplémentaire de CHF 45'000 qui sera dévolu au soutien des sociétés locales et de projets ponctuels.

D'autre part, le Conseil communal maintient sa politique actuelle de rabais sur les locations de ses infrastructures propres à ses habitants. Dès 2018, les montants de ces subventions seront visibles sur les factures comme dans les comptes communaux, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Enfin, le Conseil communal tient à relever la bonne santé des sociétés locales de Val-de-Ruz. Ce sont en effet plus de 4'000 membres appartenant à des associations sportives ou culturelles qui bénéficieront de la politique de subvention annuelle.

Anne Christine Pellissier, conseillère communale

Parlons-nous!

La prochaine édition des Cafés vaudruziens aura lieu le **6 mars 2017 de 19h00 à 21h00** au restaurant Beau-Val à Chézard-Saint-Martin.

La population est invitée à participer à cette soirée conviviale afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions à l'Exécutif autour d'un café.

Le Conseil communal vous y attend en nombre.

«Comment vous faites?»

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) se déroulera le **16 mars 2017 à 20h00** sur le thème suivant:

- pour une pédagogie de l'égalité...

L'école est mixte. Est-elle pour autant égalitaire?

Des filles qui prennent peu la parole en classe, des garçons plus souvent sanctionnés que les filles et qui redoublent davantage, une violence scolaire qui cible les filles trop discrètes et les garçons pas assez virils, une orientation scolaire toujours sexuée avec des filles dans les services et des garçons dans la production...

Quels sont ces mécanismes qui produisent toujours de l'inégalité, à l'école comme dans la famille?

Comment lutter contre les stéréotypes et ouvrir tous les possibles à nos enfants?

Animation par Mme Isabelle Collet, maître d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation. Groupe relations interculturelles et formation des enseignants – Genre et éducation (GRIFE-GE).

Cette soirée se déroulera au collège de la Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Guyot vous renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.guyot@ne.ch.

Anniversaires et jubilés

En mars 2017, célébreront leurs 50 ans de mariage:

- Moro Lucia et Ubaldino à Dombresson;
- Talovic Mina et Mujo aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Weber Marlyse et Pierre André à Savagnier;

alors que Droz-dit-Busset Giuseppina à Fontainemelon fêtera ses 90 ans.

Offres d'emploi

La Commune de Val-de-Ruz met au concours le poste suivant:

- apprenti employé de commerce de 2^e année pour août 2017.

Les références aux personnes au masculin s'entendent aussi bien au féminin.

L'annonce complète figure sur notre site Internet. Les dossiers de candidature (avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats) doivent être adressés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Accueil parascolaire

Les inscriptions pour la rentrée 2017-2018 sont ouvertes pour les structures communales. 167 places seront offertes en août 2017, réparties dans les six accueils suivants:

- Les Charbonnières, aux Hauts-Geneveys;
- La Bornicantine, à Fontainemelon;
- Le PasSage, à Cernier;
- Le Côtillon, à Vilars;
- La Fontaine Enchantée, à Fontaines;
- Le nouvel accueil parascolaire à Montmollin.

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet de la Commune. Délai: mardi 28 mars 2017. En cas de questions, l'unité administrative de l'accueil pré et parascolaire renseigne au 032 886 56 34 ou à pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch.

Elections cantonales

En date du **2 avril 2017** se dérouleront les élections cantonales pour la législature 2017-2021. Il s'agira d'élire les 11 députés du Val-de-Ruz au Grand Conseil et les cinq conseillers d'Etat. L'éventuel deuxième tour se tiendra le **23 avril 2017**.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- vote par correspondance (dépôt de l'enveloppe à la Poste en courrier B jusqu'au mardi précédent l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance en déposant l'enveloppe dans les boîtes aux lettres communales. Les villages des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier sont équipés d'une boîte et d'une urne sécurisées, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral à Cernier - Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Attention! La carte de vote doit impérativement être signée et mise dans l'enveloppe de transmission et non pas glissée avec les bulletins à l'intérieur des enveloppes de vote. En effet, ces votes sont écartés et non pris en compte. Cette situation se rencontre malheureusement encore trop fréquemment.

L'usage du Guichet unique est vivement recommandé pour voter de manière sécurisée et automatisée. Afin de vous permettre de voter par voie électronique, l'administration du contrôle des habitants établit les demandes de contrat au Guichet unique sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

A vos jeux

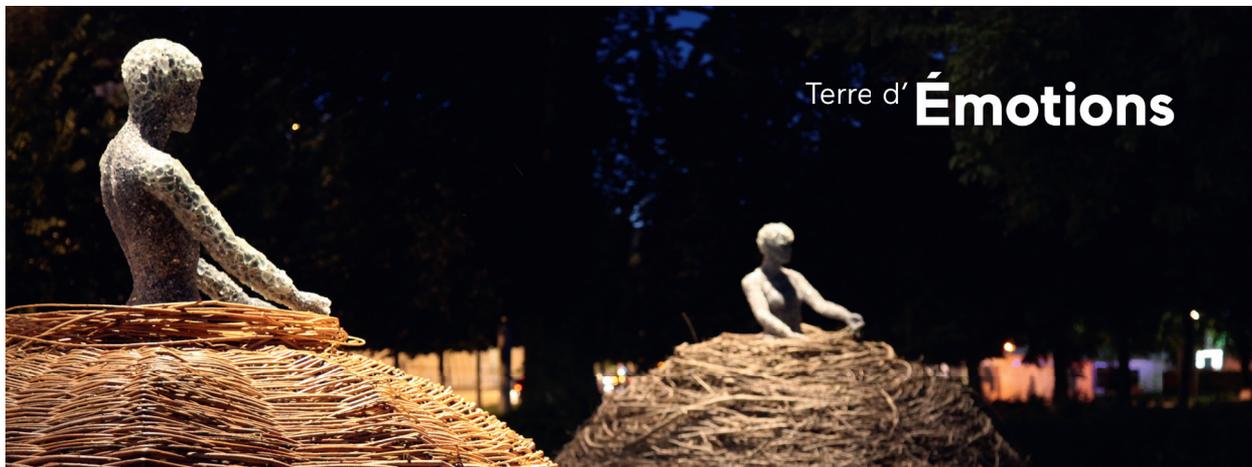
Parallèlement à l'activité de nos bibliothèques ainsi qu'aux prestations du Bibliobus, Val-de-Ruz jouit également d'une ludothèque, La Colombine, installée dans le pavillon scolaire de Fontainemelon.

Constituée en association et animée par 14 bénévoles motivées, la ludothèque bénéficie d'un soutien financier communal couvrant environ 60% de ses charges. Ce sont ainsi plus de 1'250 jeux pour tous les âges qui sont mis à disposition des familles, mais également de l'école, des structures d'accueil, des associations et de toute personne intéressée.

Ouverte durant les périodes scolaires le lundi et le jeudi de 15h00 à 17h30, ainsi que le samedi de 09h30 à 11h30, vous y trouverez certainement de quoi vous divertir.

N'hésitez donc pas à profiter de cette prestation!

Comme pour beaucoup d'activités à Val-de-Ruz, le bénévolat est essentiel au maintien et au développement de la ludothèque. Ainsi, de nouveaux bénévoles sont accueillis à bras ouverts par l'association.



Terre d'Émotions



Coupe d'arbre

Un des deux hêtres du cimetière de Fenin est en très mauvais état et menace de tomber sur l'église. A de nombreux endroits, son tronc présente d'anciennes blessures dans lesquelles la pourriture s'est installée et a fortement affaibli la structure de l'arbre.

Sous le poids de la neige, une très grosse branche a cédé dernièrement à proximité du jardin du souvenir. Pour des raisons de sécurité, il sera abattu prochainement.

Le second hêtre, quant à lui, sera maintenu sous surveillance et subira une taille de sécurité.

Connaissance du Monde

« La Sicile – Merveille de la Méditerranée »

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «La Sicile – Merveille de la Méditerranée» le **mercredi 8 mars 2017 à 20h00** à la salle de spectacles de Fontainemelon, ceci en présence de M. Bruno Beaufils, réalisateur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur notre site Internet.



Déchets verts

Comme prévu, le ramassage des déchets verts «porte à porte» recommencera dès le **lundi 13 mars prochain**, aux jours et horaires habituels.

Si vous possédez un container, il est important qu'il soit identifiable par notre personnel de voirie. Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir y apposer un grand V (30 cm minimum) de couleur claire et ceci sur les quatre côtés.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.